



CSAL n° 4 du 22/09/2026

Monsieur le Président,

La liminaire est l'occasion de faire passer des messages à la direction, des remarques générales (comme sur la façon dont la direction mets en place les différentes réformes de la DGFIP), mais également les remontées des services (si des agents ou un service a des problématiques particulières et importantes qui méritent de saisir la Direction).

Je saisis donc cette occasion pour appeler votre attention sur le niveau de découragement que j'ai pu constater, suite à mes dernières visites et aussi lors des échanges avec les agents qui exercent les missions les plus dangereuses de notre administration, j'ai nommé les Vérificateurs et les Huissiers des Finances publiques.

Et je n'hésite pas à employer le mot de danger, car ayant moi-même exercé ces missions un certain temps, je sais de quoi je parle :

* quand on fait des tournées d'enlèvement avec la peur au ventre que les voisins de ceux qui subissent l'enlèvement n'alarment toute la cité ou que les propriétaires arrivent inopinément... on sait à quoi on s'expose...

* quand on fait des interventions sur place chez les gérants qui ne cachent ni leur mépris, ni leur agressivité surtout au moment de la réunion de synthèse on sait à quoi on s'expose...

Les difficultés de ces métiers, la charge mentale qu'elle induit, surtout parce que la résidence familiale est généralement située dans le département dans lequel on travaille ne doivent pas être minimisées : on sait qu'on peut rencontrer dans les magasins où on fait ses courses, dans les terrains de sport où nos enfants ont des compétitions sportives, des redevables ayant fait l'objet d'un contrôle fiscal ou de poursuite avec pugnacité...

Tout ça pour dire que les Huissiers et les Vérificateurs ne comprennent pas que sous prétexte d'économie budgétaire, on refuse le remboursement des frais de déplacement effectués avec leur véhicule personnel pour promouvoir l'usage des transports en commun ou des véhicules électriques de l'administration dans le nombre et

l'implantation sont largement insuffisantes pour être considérés comme des vraies alternatives au véhicule personnel.

Or, dans l'exercice de ces métiers si particuliers, le véhicule personnel est non seulement un moyen de faire, sans perte de temps inutile, leur travail, mais aussi de pouvoir se protéger des agressions des débiteurs les plus rétifs.

Quand on tourne dans un quartier depuis un certain temps, les redevables connaissent le visage de l'huissier...

Or, monter dans les mêmes bus, tram ou métro que ces redevables expose au risque d'agression, de vols des sacoches et ordinateurs portables...avec en plus le risque de piratage des données sur des serveurs pas si sécurisé que ça.

Il n'échappe à personne que notre société devient de plus en plus violente et que les gens, dont les difficultés économiques, sociales et financières que nous connaissons, peuvent passer à l'acte facilement car quand on a plus rien à perdre, sa vie et celle des autres n'a pas de valeur.

Alors que dire de celle du représentant de l'État qui ne lui apporte pas une forme quelconque d'aide, mais au contraire lui retire ce qu'il a pour subsister.

La fin tragique de feu notre collègue LUDOVIC MONTUELLE est une triste illustration de ce que je viens de dire.

Or, la gestion des hommes, leur bien-être et surtout leur sécurité ne doit pas être négligée pour faire des économies budgétaires...

C'est pourquoi l'alliance CFDT-CFTC demande de temporiser l'application de la note sur le remboursement des frais de déplacement pour les Huissiers et Vérificateurs tant que le parc et l'implantation des véhicules électriques de la direction ne sera pas suffisant pour être une vraie alternative au véhicule personnel.

Merci de votre attention et d'annexer cette liminaire au PV de la séance

Jacques Tibéri CFDT, Annick Dzokanga CFTC